

5908/26

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 12 mars 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 12 mars 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision (PESC) 2024/2643 concernant des
mesures restrictives eu égard aux activités déstabilisatrices menées par la Russie**

E20463

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes